RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION
DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne immatriculée)

ABDELISARIM AYOUB

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme (rayer la mention inutile)

SABRINE FAKIH

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage [1] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Béziers, le 16/04/2025

(signature de la personne immatriculée)

[redacted]

[1] la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

Scanned with CamScanner